

**Conseil Municipal de Montjoux**  
**Compte-Rendu de la Séance du 4 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présents** Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, Pauline RICHON, Messieurs Pascal KEINBORG, Philippe PATRY Christian DELEBARRE Timothée GAILLARD.

**Etaient absents excusés** : MADAME Patricia VIOLET qui avait donné procuration à Mme Claire CHASTAN.

**Etait absent** : MONSIEUR David BERNARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian DELEBARRE

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance du 06 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Logement communal. Fixation du loyer – choix du locataire :**

Fixation du loyer : après échange entre les élus, le Conseil Municipal fixe le loyer à 470€.

Choix du locataire : après échange entre les élus, le Conseil Municipal choisit Mme Mathilde MOTTE et M Fabien MUNOS.

**Budget de l'eau : décision financière modificative - BUDGET DE L'EAU :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier les crédits comme suit sur le budget annexe « eau et assainissement » afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Proposé
022/022	Dépenses imprévues (fonct)	Fonc.	D	-339.00 €
1391/040	Subventions d'équipement	Invest.	D	100.00 €
2315/23	Installations, matériel et outillage technique	Invest.	D	539.00 €
28156/040	Matériel spécifique d'exploit	Invest.	R	639.00 €
6811/042	Dotations aux amortissements	Fonc.	D	439.00 €
777/042	Quote-part des subventions d'investissement	Fonc.	R	100.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative proposée.

**Déclaration d'opposition au projet d'implantation de 2 réacteurs nucléaires de type EPR sur le site du Tricastin – avis du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire présente rapidement le sujet, en précisant que ce sujet mérite débat, au même titre que l'usage des OGM ou le déploiement de la 5G.

Après un échange riche et contradictoire et au vu d'une situation où les instances décisionnaires demeurent sur des postures proches du tout nucléaire, refusant par exemple la prise en compte du scénario NEGAWATT qui prévoit une sortie progressive du nucléaire au profit d'un mix énergétique, le conseil municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions, déclare s'opposer au projet d'implantation de deux réacteurs nucléaires de type EPR sur le site de Tricastin.

**Point sur les opérations en cours**

**Logement communal**

Le chantier se poursuit. Les peintures sont quasiment terminées. A suivre, carrelage, plomberie-sanitaire, électricité, menuiserie-finition. Le département se positionne favorablement sur ce dossier en terme de financement.

**Questions diverses/ Informations :**

**Assainissement collectif – mode de gestion et de maintenance :**

Philippe PATRY présente les problématiques du sujet.

Comment maintenir nos installations (eau et assainissement) en bon état de fonctionnement dans la durée ? Quelle surveillance ? En interne, en externe ?

Tout en gardant la main sur ces prérogatives, est-il pertinent de passer un contrat avec une entreprise pour assurer la pérennité de nos installations, mais aussi pour avoir des outils d'analyse des événements et incidents sur nos équipements. Seule, une entreprise de taille importante (de type VÉOLIA) est en capacité de fournir ce type de prestation (contrat de 3 ans). Les élus échangent sur la pertinence à déployer une compétence similaire commune à plusieurs communes, sans passer par un prestataire extérieur. Profils et compétences difficile à trouver et hypothèse qui prendra du temps à mettre en œuvre, mais sans doute pertinente à creuser.

L'hypothèse de tester l'intérêt d'un contrat de maintenance sur une durée de 3 ans est débattue. Cette période permettrait de valider ou non la pertinence d'un tel contrat à moyen et long terme, dans un objectif de pérenniser une surveillance et maintenance de qualité.

Le Conseil Municipal décide de prendre un nouveau temps d'échange prochainement, avec des données chiffrées et le témoignage d'autres communes qui seraient engagées dans ce type de démarche.

**Réseau de chaleur et contrat de maintenance :**

Non traité. Reporté au prochain CM.

**Remplacement du secrétaire de mairie :**

Le départ du secrétaire de mairie est prévu au 31 décembre 2021.

Une fiche de poste est parue. Elle est établie sur 25h, possiblement sur deux personnes (6 heures en accueil – 19h en secrétariat).

À pourvoir au 1<sup>er</sup> décembre 2021 (tuilage avec le secrétaire actuel).

Une hypothèse de partage d'une personne est envisagée avec la commune d'Eyzahut (19+16h).

**Inauguration du 6 novembre :**

Des devis traiteur ont été demandés. A suivre.

**Sécurité route de Vesc :**

Solange Dumas a fait part de ses inquiétudes concernant la dangerosité présumée des aménagements du centre de La Paillette.

L'hypothèse de mettre en œuvre des contrôles de vitesse est envisagée.

Communiquer sur la signalétique, la vitesse.

Séance levée à 22 heures.